

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2019

Présents : *MARTINEZ Antoine, LAGARDE Philippe, HERNANDEZ Nicolas, AILLOUD Josette, LAVABRE Cédric, ROSSEL Guillaume, PEREZ Anne, VASSEUR Claude, PILI Agnès, VAUTRIN Jean*

Absents : *RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien, KLEYKENS Laetitia, HEINRICH Sandra*

1) Participation au fonctionnement de la cantine des élèves ayant un projet d'accueil individualisé

Le maire propose au conseil municipal qu'une participation les élèves ayant un PAI soit appliquée à partir du 2 septembre 2019 comme suit :

1 € par jour pour les enfants de Sainte-Croix de Quintillargues.

1,50 € par jour pour les enfants des autres communes - *Délibération adoptée à l'unanimité*

2) Convention avec l'EPTB Vidourle pour la pose des repères de crues.

Le conseil municipal doit signer une convention donnant l'autorisation à l'EPTB Vidourle d'intervenir sur le domaine public afin de matérialiser les repères de crues. *Délibération adoptée à l'unanimité*

3) Approbation du rapport annuel du Syndicat Mixte Garrigues Campagne

L'assemblée générale du Syndicat Mixte Garigue Campagne a approuvé le rapport d'activité du président au titre de l'exercice 2018 le conseil municipal doit aussi délibérer sur ce rapport. *Délibération adoptée à l'unanimité*

4) Contrat d'apprentissage pour Groncy Audrey

Pour garder Audrey Gondry qui donne satisfaction mais dont le contrat aidé se termine le 6 décembre, il est proposé de lui faire un contrat d'apprentissage. *Délibération adoptée à l'unanimité*